

**Les programmes  
et mesures destinés aux  
personnes handicapées :  
portrait global et dépenses**

**2016-2017**



**OFFICE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES DU QUÉBEC**

*conjuguer*  
nos forces



**Les programmes  
et mesures destinés aux  
personnes handicapées :  
portrait global et dépenses**

**2016-2017**



**OFFICE DES PERSONNES  
HANDICAPÉES DU QUÉBEC**

*conjuguer*  
nos forces

**RÉDACTION**

Damien Huntzinger  
Daniel Lavigne  
Conseillers à l'évaluation et à la recherche  
Direction de l'évaluation et du soutien  
à la mise en œuvre de la Loi

**COLLABORATION**

Lucie Dugas  
Conseillère experte à l'évaluation  
Direction de l'évaluation et du soutien  
à la mise en œuvre de la Loi

Lucie Sarrazin  
Technicienne en statistiques  
Direction de l'évaluation et du soutien  
à la mise en œuvre de la Loi

**SUPERVISION**

Isabelle Émond  
Directrice de l'évaluation et du soutien  
à la mise en œuvre de la Loi

**ÉDITION**

Secrétariat général

**APPROBATION**

Anne Hébert  
Directrice générale

**RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE**

HUNTZINGER, Damien, et Daniel LAVIGNE (2017).  
*Les programmes et mesures destinés aux  
personnes handicapées : portrait global et  
dépenses : 2015-2016*, Drummondville,  
Direction de l'évaluation et du soutien  
à la mise en œuvre de la Loi, Office des  
personnes handicapées du Québec, 46 p.

*Ce document est disponible  
en médias adaptés sur demande.*

Dépôt légal - 2017  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-78314-5 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-78315-2 (version PDF)  
ISBN 978-2-550-78317-6 (version texte électronique)  
ISBN 978-2-550-78316-9 (version braille)  
ISSN 2371-3186 (version imprimée)  
ISSN 2371-3194 (version PDF)  
ISSN 2371-3194 (version texte électronique)  
ISSN 2371-3208 (version braille)

.....

Office des personnes handicapées du Québec  
309, rue Brock, Drummondville (Québec) J2B 1C5  
Téléphone : 1 800 567-1465  
Téléscripteur : 1 800 567-1477  
info@ophq.gouv.qc.ca  
www.ophq.gouv.qc.ca

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>V</b>	<b>LISTE DES TABLEAUX ET FIGURE</b>
<b>VII</b>	<b>LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES</b>
<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>
<b>3</b>	<b>RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES ET MESURES DESTINÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b>
<b>3</b>	DÉFINITION DE « PROGRAMME » ET « MESURE »
<b>4</b>	CLIENTÈLE VISÉE
<b>4</b>	VARIABLES INCLUSES
<b>5</b>	SOURCES DE DONNÉES
<b>5</b>	LIMITES DES DONNÉES FINANCIÈRES ISSUES DU RPM DE L'OFFICE
<b>7</b>	<b>PORTRAIT GLOBAL DES PROGRAMMES ET MESURES DESTINÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b>
<b>7</b>	RÉPARTITION PAR MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC RESPONSABLE
<b>9</b>	RÉPARTITION PAR TYPE D'INTERVENTION
<b>11</b>	RÉPARTITION PAR TYPE D'INCAPACITÉ
<b>13</b>	<b>DÉPENSES RÉALISÉES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES ET MESURES SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b>
<b>13</b>	DÉPENSES GLOBALES PAR MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC RESPONSABLE
<b>15</b>	DÉPENSES GLOBALES PAR TYPE D'INTERVENTION
<b>17</b>	MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS AYANT LES DÉPENSES LES PLUS ÉLEVÉES
<b>17</b>	<i>Le ministère de la Santé et des Services sociaux</i>
<b>21</b>	<i>Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale</i>
<b>22</b>	<i>Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur</i>
<b>24</b>	<i>Retraite Québec</i>
<b>25</b>	<i>Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail</i>
<b>27</b>	<i>La Régie de l'assurance maladie du Québec</i>
<b>28</b>	<i>Le ministère de la Famille</i>
<b>29</b>	<i>Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports</i>
<b>31</b>	<b>FAITS SAILLANTS</b>
<b>31</b>	PORTRAIT GLOBAL DES PROGRAMMES ET MESURES
<b>31</b>	DÉPENSES RÉALISÉES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES ET MESURES SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES
<b>33</b>	<b>CONCLUSION</b>
<b>35</b>	<b>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>



# LISTE DES TABLEAUX ET FIGURE

---

- 8 *TABLEAU 1*  
**Répartition des programmes et mesures par MO responsable**
- 10 *TABLEAU 2*  
**Répartition des programmes et mesures par type d'intervention**
- 11 *TABLEAU 3*  
**Répartition des programmes et mesures par type d'incapacité**
- 14 *TABLEAU 4*  
**Dépenses effectuées par les MO dans le cadre des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées, 2011-2012 à 2014-2015**
- 16 *TABLEAU 5*  
**Dépenses des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées par type d'intervention, 2011-2012 à 2014-2015**
- 19 *TABLEAU 6*  
**Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, MSSS, 2011-2012 à 2014-2015**
- 20 *TABLEAU 7*  
**Variation annuelle moyenne des dépenses du MSSS dans le cadre des programmes spécifiques aux personnes handicapées, MSSS, 2008-2009 à 2014-2015**
- 21 *TABLEAU 8*  
**Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, MTESS, 2011-2012 à 2014-2015**
- 23 *TABLEAU 9*  
**Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, MEES, 2011-2012 à 2014-2015**
- 24 *TABLEAU 10*  
**Dépenses des mesures spécifiques aux personnes handicapées du Régime des rentes du Québec, Retraite Québec, 2011 à 2014**
- 26 *TABLEAU 11*  
**Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, CNESST, 2011-2012 à 2014-2015**
- 27 *TABLEAU 12*  
**Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, RAMQ, 2011-2012 à 2014-2015**
- 28 *TABLEAU 13*  
**Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, MFamille, 2011-2012 à 2014-2015**
- 29 *TABLEAU 14*  
**Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, MTMDDET, 2011-2012 à 2014-2015**
- 15 *FIGURE 1*  
**Répartition des dépenses effectuées par MO dans le cadre des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées, 2014-2015**

.....



# LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

---

CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
EHDAA	Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
IVAC	Indemnisation des victimes d'actes criminels
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MFamille	Ministère de la Famille
MFQ	Ministère des Finances
MO	Ministères et organismes publics
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Office	Office des personnes handicapées du Québec
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
RNI	Ressources non institutionnelles
RPM	Répertoire des programmes et mesures
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SHQ	Société d'habitation du Québec



# INTRODUCTION

Le Gouvernement du Québec met en œuvre un grand nombre de programmes et de mesures afin de répondre aux besoins des personnes handicapées pour l'ensemble de leurs habitudes de vie. Afin de détenir une vue d'ensemble de ces programmes et mesures, un premier portrait global a été réalisé en 2013-2014 par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce portrait s'est concrétisé dans un rapport présentant tout près de 250 programmes et mesures sous la responsabilité de 16 ministères et organismes publics. Subséquemment, des mises à jour de ce portrait ont été produites en 2014-2015 et 2015-2016.

Le présent rapport constitue donc le quatrième portrait annuel réalisé par l'Office ayant pour objectif de présenter une vue d'ensemble des programmes et mesures qui visent à répondre aux besoins des personnes handicapées et aux coûts supplémentaires que celles-ci ont à assumer en raison de leurs déficiences, incapacités et situations de handicap. Ce rapport se veut une mise à jour pour l'année 2016-2017 en tenant compte des modifications recensées dans l'organisation des programmes et mesures.

Ce portrait est réalisé à l'aide du Répertoire des programmes et mesures (RPM) destinés aux personnes handicapées développé par l'Office. Il a été mis à jour en 2016-2017 afin de réaliser ce quatrième portrait.

Le document présente d'abord le RPM et ses principales caractéristiques. Par la suite, le portrait global des programmes et mesures destinés aux personnes handicapées du Gouvernement du Québec pour l'année 2016-2017 est présenté, et les dépenses réalisées par les ministères et les organismes publics (MO) pour la période 2011-2012 à 2014-2015 sont détaillées. Enfin, certains faits saillants concluent ce portrait.



# RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES ET MESURES DESTINÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le portrait global présenté dans ce document est effectué à l'aide des données inscrites au RPM. Ce répertoire est une base de données évolutive mise à jour annuellement afin d'inclure les changements fréquents apportés aux programmes et mesures destinés aux personnes handicapées. Cette section vise à présenter brièvement les critères qui délimitent le choix des programmes et mesures inclus au RPM ainsi que les principales variables et les sources de données qui l'alimentent. Elle permettra également de souligner la portée et les limites des analyses effectuées à l'aide du RPM.

## DÉFINITION DE « PROGRAMME » ET « MESURE »

Afin de pouvoir recenser les programmes et mesures destinés aux personnes handicapées, un effort d'uniformisation des interventions gouvernementales a dû être effectué. En effet, selon les MO, différentes nomenclatures sont utilisées pour définir les programmes et mesures. Une définition opérationnelle des termes « programme » et « mesure » a donc été adoptée afin de regrouper l'ensemble des interventions gouvernementales pertinentes pour le RPM.

En se basant sur la définition du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), un programme désigne « un ensemble cohérent et structuré d'objectifs, d'activités et de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, regroupés pour offrir des produits et des services particuliers qui satisfassent les besoins ciblés d'une population prédéterminée » (Québec 2002). Un programme doit donc comprendre tous ces principaux éléments pour être considéré comme tel dans le RPM, soit : une raison d'être, des cibles et des objectifs à atteindre, le choix et l'application d'un type d'intervention, des ressources investies, des extrants et des résultats attendus pour une clientèle prédéterminée. Ainsi, toute intervention gouvernementale qui répond à ces critères est considérée comme un programme dans le RPM, et ce, peu importe l'appellation officielle qui lui est assignée par le MO qui en est responsable.

Une mesure, quant à elle, se limite aux différents types d'interventions qu'un programme met de l'avant pour atteindre ses objectifs. Le terme « volet » est aussi fréquemment utilisé par les MO. Un programme peut ainsi contenir plusieurs mesures différentes qui sont mises en œuvre pour atteindre ses cibles. Lorsqu'un programme ne contient pas plusieurs mesures, le RPM considère que le programme n'a aucune mesure afin d'éviter la redondance de l'information présentée.

# CLIENTÈLE VISÉE

Pour être inclus au RPM, un programme n'a pas besoin de s'adresser directement aux personnes handicapées. Il peut s'agir, par exemple, de programmes s'adressant à la famille ou à un proche ou encore à un employeur dans le but de favoriser l'intégration et le maintien en emploi d'une personne handicapée. Le RPM inclut donc l'ensemble des programmes et mesures destinés directement ou indirectement aux personnes handicapées.

Il faut également mentionner que les MO utilisent différentes appellations pour désigner les personnes handicapées faisant partie de la clientèle de leurs programmes et mesures telles que « personne invalide », « élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) » ou encore « personne en perte d'autonomie ». Afin d'uniformiser le langage utilisé, la définition retenue d'une personne handicapée pour le RPM est celle mentionnée à l'article 1 g) de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, soit : « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes » (Québec 2005).

# VARIABLES INCLUSES

Chaque programme ou mesure ajouté au répertoire est codifié en fonction de plusieurs variables. Parmi les variables du RPM, les suivantes sont présentées dans ce rapport : le ou les MO responsables, le type d'intervention ainsi que le type d'incapacité de la clientèle visée. Tout d'abord, les MO identifiés comme étant « responsables » sont ceux qui déterminent les orientations, les objectifs ainsi que les normes nationales des programmes et mesures. Ensuite, le type d'intervention représente le moyen principal choisi pour qu'un programme ou une mesure atteigne ses objectifs. Lors de l'application d'un programme ou d'une mesure, plusieurs types d'interventions peuvent être considérés. Les différents types d'interventions ainsi que des exemples sont présentés dans le portrait global à la section suivante du rapport. Finalement, les données du RPM permettent de dresser un portrait des programmes et mesures en fonction du type d'incapacité de la clientèle visée. Le type d'incapacité le plus précis possible est toujours sélectionné. Par exemple, un programme visant à augmenter les capacités d'une personne à se déplacer est assigné à l'incapacité liée à la mobilité ou à l'agilité et non à la grande catégorie « incapacité physique ».

Pour être ajoutés au RPM, les programmes et mesures doivent inclure des dispositions pour les personnes handicapées. On peut notamment mentionner les crédits d'impôt pour frais médicaux qui sont accessibles à l'ensemble de la population, mais pour lesquels certains frais admissibles peuvent être réclamés uniquement par les personnes handicapées. Cependant, une autre variable du RPM identifie les programmes et mesures qui sont uniquement destinés aux personnes handicapées; il s'agit des programmes spécifiques aux personnes handicapées. Ensuite, le répertoire permet d'inscrire les prévisions budgétaires et les dépenses associées à chaque programme et mesure lorsque l'information est disponible.

## SOURCES DE DONNÉES

Les données inscrites au RPM sont issues de trois sources, soit : 1) une recension de tous les documents relatifs aux normes et à l'application des programmes et mesures; 2) l'étude des crédits budgétaires des programmes destinés aux personnes handicapées réalisée annuellement et pour laquelle l'Office collecte l'ensemble de l'information auprès des MO concernés; 3) les rapports annuels de gestion et autres publications officielles des MO.

## LIMITES DES DONNÉES FINANCIÈRES ISSUES DU RPM DE L'OFFICE

Bien que ces sources de données permettent de dresser un portrait financier des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées, leur utilisation comporte des limites importantes. Tout d'abord, les données ne sont pas disponibles pour l'ensemble des programmes et mesures. De plus, lorsque les dépenses réelles ne sont pas disponibles, les prévisions budgétaires sont utilisées. Ensuite, même lorsque les données sont disponibles, celles-ci ne sont pas toujours suffisamment ventilées pour qu'il soit possible de les associer à des programmes et mesures précis. Enfin, puisque les données disponibles ne permettent pas toujours de distinguer les dépenses effectuées pour les personnes handicapées des autres dépenses, le portrait des dépenses est réalisé uniquement pour les programmes et mesures qui sont spécifiques aux personnes handicapées. Le portrait représente donc un minimum annuel dépensé par le Gouvernement du Québec dans le cadre des programmes et mesures destinés aux personnes handicapées.

Finalement, mentionnons que même si la liste des programmes et mesures du RPM est continuellement mise à jour, les données financières des MO sont parfois disponibles dans un délai d'une ou deux années après un exercice financier. Les données financières présentées dans ce document portent donc sur la période 2011-2012 à 2014-2015, puisqu'il s'agit des données complètes les plus récentes pour l'ensemble des MO.





# PORTRAIT GLOBAL DES PROGRAMMES ET MESURES DESTINÉS AUX PERSONNES HANDICAPÉES

En date du 17 janvier 2017, 248 programmes et mesures du Gouvernement du Québec sont destinés, en tout ou en partie, aux personnes handicapées. Parmi ceux-ci, 174 s'adressent spécifiquement à celles-ci. Ce nombre est un peu plus élevé que celui observé au 31 mars 2016, alors qu'il était de 247 programmes et mesures, dont 172 spécifiques aux personnes handicapées. Ce changement s'explique par l'ajout de deux nouveaux programmes, soit le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels géré par Retraite Québec et le Bouclier fiscal du ministère des Finances (MFQ), et par le retrait du crédit d'impôt LogiRenov qui n'est plus en vigueur en 2016-2017.

Cette section présente une mise à jour 2016-2017 du portrait global selon les différentes variables présentées précédemment. Tout d'abord, une répartition par MO responsable est présentée. Ensuite, les programmes et mesures sont répartis selon leur type d'intervention et le type d'incapacité visé.

## RÉPARTITION PAR MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC RESPONSABLE

- *17 MO se partagent la responsabilité des programmes et mesures destinés aux personnes handicapées. Parmi ceux-ci, 5 MO sont responsables de 201 des 248 programmes et mesures*

En 2016-2017, 17 MO différents sont responsables des 248 programmes et mesures recensés, mais seulement 5 MO se partagent la responsabilité de 81 % des programmes et mesures du Québec. Il s'agit du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (71), de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) (45), du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) (35), du MFQ (27) et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (23). Le tableau 1 présente la répartition des programmes et mesures selon les MO responsables.

Tableau 1

**Répartition des programmes et mesures par MO responsable**

	<b>n</b>	<b>%</b>
Ministère de la Santé et des Services sociaux	71	28,6
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	45	18,1
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	35	14,1
Ministère des Finances	27	10,9
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	23	9,3
Société de l'assurance automobile du Québec	10	4,0
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	8	3,2
Ministère de la Famille	7	2,8
Régie de l'assurance maladie du Québec	6	2,4
Société d'habitation du Québec	6	2,4
Office des personnes handicapées du Québec	4	1,6
Retraite Québec	4	1,6
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	2	0,8
Directeur général des élections du Québec	1	0,4
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	1	0,4
Secrétariat du Conseil du trésor	1	0,4
Société de financement des infrastructures locales	1	0,4
<b>Total</b>	<b>252<sup>1</sup></b>	<b>-</b>

1. Le total est plus élevé que 248 puisque la responsabilité de quatre programmes est partagée entre deux MO différents.

## RÉPARTITION PAR TYPE D'INTERVENTION

- *Plus de la moitié des 248 programmes et mesures destinés aux personnes handicapées visent à offrir des services et des équipements directement à la population (84) ou s'inscrivent dans les divers régimes d'indemnisation (63)*

Le gouvernement a recours à plusieurs types d'interventions dans le cadre des programmes et mesures destinés aux personnes handicapées. Le répertoire de l'Office regroupe les types d'intervention dans les catégories suivantes : l'offre de services directe à la population, les mesures fiscales, le remboursement de frais ou le versement d'une allocation directe, l'octroi de subventions et les permis. Les 248 programmes et mesures destinés aux personnes handicapées ont été classés dans ces différentes catégories.

Les résultats de cette analyse montrent que le type d'intervention le plus fréquent est la prestation directe de services et d'équipements (84). Le MSSS, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et le MEES sont responsables de la presque totalité de ces programmes et mesures (79). Ceux-ci incluent notamment les services de soutien et d'aide à domicile, les services de réadaptation, les ressources d'hébergement, les aides techniques et de nombreux programmes et mesures pour les EHDAA (données non présentées).

Ensuite, 63 programmes et mesures s'inscrivent dans les régimes d'indemnisation du Québec. Il s'agit des programmes et mesures basés sur des régimes assurantiels, tels que l'indemnisation des victimes d'accidents de la route de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et l'indemnisation des victimes d'accidents de travail de la CNESST, ainsi que les régimes fondés sur la solidarité sociale comme l'indemnisation des victimes d'actes criminels de la CNESST et l'indemnisation des victimes de vaccination du MSSS. La CNESST (45) et la SAAQ (10) sont responsables de la majorité de ces programmes et mesures d'indemnisation (données non présentées).

On recense également 45 programmes et mesures visant à octroyer des subventions à un tiers et 27 mesures fiscales qui s'adressent aux personnes handicapées et à leur famille. Enfin, on compte 26 mesures qui consistent en un versement d'allocations ou de remboursements directement aux personnes handicapées ou à leurs proches et 3 programmes et mesures qui consistent en l'octroi de permis. Le tableau 2 présente la répartition des 248 programmes et mesures selon les types d'interventions.

Tableau 2

**Répartition des programmes et mesures par type d'intervention**

	<b>n</b>	<b>%</b>
Services et équipements	84	33,9
Indemnisation	63	25,4
Subventions	45	18,1
Mesures fiscales	27	10,9
<i>Crédits d'impôt remboursables</i>	13	5,2
<i>Crédits d'impôt non remboursables</i>	3	1,2
<i>Déductions et exemptions</i>	11	4,4
Allocations et remboursements	26	10,5
Permis	3	1,2
<b>Total</b>	<b>248</b>	<b>100,0</b>

## RÉPARTITION PAR TYPE D'INCAPACITÉ

- La majorité (72%) des programmes et mesures vise tous les types d'incapacité. Une minorité de programmes et mesures s'adresse à un ou plusieurs types d'incapacité en particulier

La grande majorité des programmes et mesures recensés, soit 179 sur 248 sont offerts à toutes les personnes handicapées, peu importe le type d'incapacité. Comme le tableau 3 permet de le constater, quelques programmes et mesures s'adressent tout de même aux personnes ayant certains types d'incapacité précis. Parmi eux, 24 s'adressent aux personnes ayant tous les types d'incapacité physique confondus, alors que 17 concernent plus précisément les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou à l'agilité et 11 s'appliquent aux personnes ayant un trouble grave de santé mentale (tableau 3).

Tableau 3

### Répartition des programmes et mesures par type d'incapacité

	n	%
Tous les types d'incapacité	179	72,2
Tous les types d'incapacité physiques confondus	24	9,7
Incapacité liée à la mobilité-agilité uniquement	17	6,9
Incapacité liée à l'audition uniquement	4	1,6
Incapacité liée à la parole uniquement	4	1,6
Incapacité liée à la vision uniquement	3	1,2
Incapacité liée à une déficience intellectuelle ou à un trouble du spectre de l'autisme	6	2,4
Incapacité liée à une déficience intellectuelle uniquement	7	2,8
Incapacité liée à un trouble grave de santé mentale	11	4,4
<b>Total</b>	<b>255<sup>1</sup></b>	<b>-</b>

1. Le total est plus élevé que 248 puisque plus d'un type d'incapacité a été associé à certains programmes et mesures.



# DÉPENSES RÉALISÉES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES ET MESURES SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Cette section présente les dépenses recensées par l'Office qui ont été réalisées par le Gouvernement du Québec dans le cadre des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées pour les années 2011-2012 à 2014-2015. Rappelons que ces dépenses ne représentent pas l'ensemble des dépenses réalisées pour les personnes handicapées. Le portrait présenté doit donc être interprété comme un minimum dépensé annuellement par le Gouvernement du Québec pour les personnes handicapées.

Il faut mentionner que, pour quelques MO, les dépenses présentées dans ce rapport pour les années 2011-2012 à 2013-2014 sont légèrement différentes de celles présentées dans le précédent portrait. Plusieurs raisons expliquent ces différences : la mise à jour du RPM, la disponibilité de données plus complètes pour certains programmes et mesures ou encore, l'ajustement des données fournies par les MO pour les années précédentes.

La première partie de cette section présente le portrait des dépenses réalisées par chaque MO. Les dépenses sont ensuite présentées en fonction du type d'intervention principal des programmes et mesures. Finalement, un portrait plus détaillé des dépenses de certains MO est effectué.

## DÉPENSES GLOBALES PAR MINISTÈRE ET ORGANISME PUBLIC RESPONSABLE

- *Les MO ont dépensé un minimum de 9,6 milliards en 2014-2015 spécifiquement pour les personnes handicapées. Il s'agit d'une progression de 12 % sur 3 ans*

Au total, des dépenses de 9 596 498 990 \$ ont été comptabilisées spécifiquement pour les personnes handicapées en 2014-2015. Le tableau 4 présente le résultat de cette compilation par MO responsable. Ces dépenses comptabilisées sont plus élevées qu'en 2013-2014 (9 400 233 065 \$), qu'en 2012-2013 (9 022 811 158 \$) et qu'en 2011-2012 (8 605 382 231 \$), pour une augmentation de 12 % sur trois ans.

La répartition des dépenses par MO permet d'observer que le MSSS est celui qui a effectué les dépenses les plus élevées en 2014-2015, avec plus de 5,6 milliards. Le MTESS vient au deuxième rang avec des dépenses de 1,4 milliard dans le cadre de ses programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées. Suivent le MEES et Retraite Québec qui ont réalisé des dépenses respectives de 859 millions et 773 millions spécifiquement pour les personnes handicapées en 2014-2015. Les 9 autres MO pour lesquels l'Office a comptabilisé des dépenses spécifiques aux personnes handicapées se partagent 915 millions en 2014-2015.

La variation des dépenses par MO pour la période entre 2011-2012 et 2014-2015 est également présentée au tableau 4. On peut y constater que les MO ayant connu les plus grandes augmentations des dépenses pour cette période sont la SAAQ (60 %), le MEES (28 %) et le MFamille (16 %). Seulement 3 MO ont vu leurs dépenses diminuer durant cette période. Il s'agit du SCT (-40 %), de l'Office (-15 %) et de Retraite Québec (-3,1 %). Mentionnons que la lecture des variations observées pour la SAAQ, le SCT et l'Office doit tenir compte du fait que leurs dépenses annuelles associées spécifiquement aux personnes handicapées sont inférieures à 1 million (tableau 4).

Tableau 4

**Dépenses effectuées par les MO dans le cadre des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées, 2011-2012 à 2014-2015<sup>1</sup>**

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation 2011-2015
	\$				%
MSSS	4 935 025 494	5 186 797 824	5 457 446 627	5 612 967 331	13,7
MTESS	1 372 539 833	1 409 277 975	1 429 101 646	1 435 648 757	4,6
MEES <sup>2</sup>	671 039 269	738 266 667	800 927 465	859 369 972	28,1
Retraite Québec	797 790 000	820 000 000	806 235 000	773 248 000	(3,1)
CNESST	334 195 299	350 004 526	363 874 225	374 923 076	12,2
RAMQ	159 083 000	161 905 000	173 448 000	168 748 000	6,1
MFamille	135 563 545	144 233 637	154 274 889	157 303 653	16,0
MTMDET	97 669 300	102 795 017	102 337 421	100 230 029	2,6
MFQ	80 001 133	87 000 800	90 000 000	91 000 000	13,7
SHQ	19 819 805	20 518 818	20 173 342	21 152 189	6,7
SCT	1 655 488	1 327 000	1 327 000	995 850	(39,8)
Office	916 065	501 894	949 450	778 133	(15,1)
SAAQ	84 000	182 000	138 000	134 000	59,5
<b>Total</b>	<b>8 605 382 231</b>	<b>9 022 811 158</b>	<b>9 400 233 065</b>	<b>9 596 498 990</b>	<b>11,5</b>

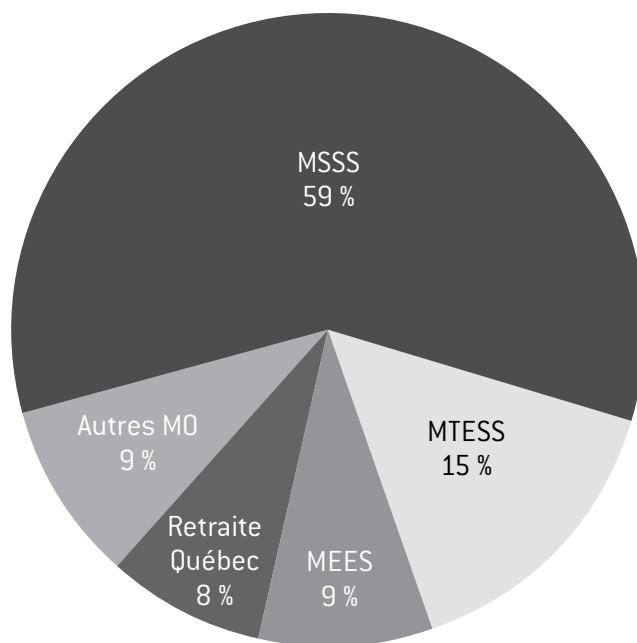
1. Les dépenses sont présentées en fonction de l'organisation des programmes et mesures en date du 13 janvier 2017.
2. Les dépenses du MEES incluent les dépenses pour les EHDAA effectuées dans le cadre de certains programmes et mesures non spécifiques aux personnes handicapées (voir la section détaillant les dépenses du MEES pour plus de détails).



La figure 1 présente la répartition des dépenses effectuées par MO en 2014-2015. Elle permet de constater que 4 MO, soit le MSSS, le MTESS, le MEES et Retraite Québec sont responsables de 91 % des dépenses spécifiques pour les personnes handicapées. Plus de la moitié des dépenses sont d'ailleurs effectuées par le MSSS (59 %). Mentionnons que cette tendance est similaire d'une année à l'autre.

Figure 1

**Répartition des dépenses effectuées par MO dans le cadre des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées, 2014-2015**



## DÉPENSES GLOBALES PAR TYPE D'INTERVENTION

- La presque totalité des dépenses (92 %) en 2014-2015 a été effectuée dans les programmes et mesures qui offrent des services et des équipements ou encore des allocations et des remboursements pour les personnes handicapées

L'analyse des dépenses par type d'intervention permet de constater que les dépenses les plus élevées en 2014-2015 ont été effectuées dans les programmes et mesures qui offrent des services et des équipements aux personnes handicapées (6,5 milliards). C'est également pour ce type d'intervention que les dépenses augmentent le plus vite depuis 2011-2012, en progression de 15 %. Ensuite, plus de 2,2 milliards ont été dépensés en 2014-2015 pour le versement d'allocations et de remboursements. Ce montant est en hausse de 2,8 % par rapport à 2011-2012.

Les programmes associés aux autres types d'intervention totalisent 9% de l'ensemble des dépenses spécifiques aux personnes handicapées recensées en 2014-2015. Ainsi, 375 millions ont été dépensés dans les divers régimes d'indemnisation alors que plus de 286 millions ont été dépensés dans les programmes et mesures de subventions en 2014-2015. Suivent enfin les mesures fiscales avec des dépenses de 177 millions en 2014-2015 et l'octroi de permis avec moins d'un million en 2014-2015. Le tableau 5 présente la répartition des dépenses selon le type d'intervention des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées.

Tableau 5

**Dépenses des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées par type d'intervention, 2011-2012 à 2014-2015**

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation
					2011-2015
	\$				%
Services et équipements	5 701 012 905	6 013 923 370	6 346 624 707	6 539 579 838	14,7
Allocations et remboursements	2 156 829 010	2 220 288 462	2 234 900 377	2 218 143 368	2,8
Indemnisation	334 279 299	350 186 526	364 012 225	375 057 076	12,1
Subventions	254 265 884	270 279 000	279 794 756	286 066 708	12,5
Mesures fiscales	157 601 133	166 700 800	173 700 000	176 800 000	12,2
<i>Crédits d'impôt remboursables</i>	<i>133 600 000</i>	<i>141 700 000</i>	<i>147 700 000</i>	<i>149 800 000</i>	<i>12,1</i>
<i>Crédits d'impôt non remboursables</i>	<i>23 000 000</i>	<i>25 000 000</i>	<i>26 000 000</i>	<i>27 000 000</i>	<i>17,4</i>
<i>Déductions et exemptions<sup>1</sup></i>	<i>1 001 133</i>	<i>800</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Permis	1 394 000	1 433 000	1 201 000	852 000	(38,9)
<b>Total</b>	<b>8 605 382 231</b>	<b>9 022 811 158</b>	<b>9 400 233 065</b>	<b>9 596 498 990</b>	<b>11,5</b>

1. Données manquantes à partir de 2012-2013 pour une mesure fiscale, car les coûts annuels sont inférieurs à 2 millions.

# MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS AYANT LES DÉPENSES LES PLUS ÉLEVÉES

Cette section présente un portrait détaillé des dépenses effectuées par certains MO dans le cadre de leurs programmes et mesures destinés aux personnes handicapées. Comme lors des portraits précédents, les MO qui ont effectué des dépenses de plus de 100 millions pour les personnes handicapées en 2014-2015 sont présentés dans cette section.

Afin de fournir un point de comparaison au lecteur quant à la variation des dépenses des MO, ces dépenses peuvent être comparées avec le taux d'inflation mesuré au Québec. Pour ce rapport, le taux d'inflation utilisé correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada entre les années civiles 2012 et 2015, soit 3,2 % [Statistique Canada 2016]. La période 2012-2015 correspond, à quelques mois près, aux années financières couvertes par ce rapport.

## LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

- *Le MSSS a effectué des dépenses de plus de 5,6 milliards en 2014-2015 dans le cadre de ses programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées, une augmentation de 14 % depuis 2011-2012*

Comme mentionné plus tôt dans ce rapport, le MSSS est le MO qui effectue les dépenses annuelles les plus élevées spécifiquement pour les personnes handicapées. En 2014-2015, son total de dépenses s'établit à 5,6 milliards, ce qui représente une augmentation de près de 700 millions par rapport à 2011-2012 (4,9 milliards). Mentionnons que cette augmentation de 14 % est beaucoup plus élevée que la valeur de l'inflation au Québec durant cette période (3,2 %).

Les dépenses des différents programmes du MSSS sont présentées au tableau 6. Parmi ceux-ci, deux programmes d'hébergement ont totalisé plus de 3,1 milliards de dépenses en 2014-2015, soit l'hébergement en milieu institutionnel (2 milliards) et l'hébergement en ressources non institutionnelles (RNI) (1,1 milliard). Ces deux programmes représentent 57 % des dépenses comptabilisées pour le MSSS et ils comptent même pour le tiers (33 %) de l'ensemble des dépenses recensées dans ce rapport. La grande majorité des dépenses d'hébergement en milieu institutionnel, soit 1,7 milliard, est réalisée pour les soins infirmiers et d'assistance aux personnes en perte d'autonomie. Quant au programme d'hébergement en RNI, celui-ci inclut notamment les ressources intermédiaires (650 millions) et les résidences d'accueil (225 millions) (données non présentées).

Parmi les autres programmes et mesures du MSSS, mentionnons que des dépenses de 861 millions ont été réalisées en 2014-2015 pour les personnes handicapées dans les programmes de soutien à domicile. Ces programmes regroupent les services de soutien à domicile (497 millions), les services d'aide à domicile (333 millions) et le soutien aux proches aidants (31 millions). Les dépenses de ces programmes ont augmenté depuis 2011-2012, à l'exception du programme de soutien aux proches aidants (-14 %). Globalement, la progression des dépenses pour les programmes de soutien à domicile a été de 23 % durant la période couverte par ce rapport (2011-2012 à 2014-2015), comparativement aux dépenses en hébergement qui ont augmenté de 14 % durant la même période (données non présentées).

Il faut aussi souligner que deux autres programmes du MSSS ont fait l'objet de dépenses supérieures à 600 millions pour les personnes handicapées en 2014-2015. Il s'agit des services de psychiatrie (612 millions) et des services spécialisés de réadaptation (618 millions). Ces derniers incluent notamment les services d'adaptation et de réadaptation pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (294 millions) ainsi que les services de réadaptation pour les personnes ayant une déficience motrice (142 millions) (données non présentées).

Tableau 6

**Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, MSSS,  
2011-2012 à 2014-2015**

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation 2011-2015
	\$				%
Programme d'hébergement en milieu institutionnel	1 924 287 448	1 974 188 914	2 015 414 453	2 049 139 127	6,5
Programme d'hébergement en RNI	888 237 832	995 507 935	1 112 568 730	1 145 801 352	29,0
Services spécialisés de réadaptation	554 309 564	566 161 671	593 424 690	618 198 459	11,5
Programme de services en psychiatrie	562 854 754	586 690 861	598 936 205	612 074 119	8,7
Programme de services de soutien à domicile	409 856 893	442 751 782	478 470 561	497 334 024	21,3
Programme de services d'aide à domicile	254 640 653	271 660 104	296 956 088	333 215 131	30,9
Services d'intégration sociale et professionnelle	132 859 875	136 919 277	144 186 052	146 248 820	10,1
Programme sur les aides à la vie quotidienne et à la vie domestique	92 555 030	98 874 918	102 000 592	102 865 742	11,1
Programme d'activités de jour	79 013 258	78 092 077	77 686 769	76 381 467	(3,3)
Programme de soutien aux proches aidants	36 245 619	35 659 627	37 586 768	31 295 293	(13,7)
Programme de services de soutien spécialisés pour personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme	164 568	290 658	215 718	413 796	151,4
<b>Total</b>	<b>4 935 025 494</b>	<b>5 186 797 824</b>	<b>5 457 446 627</b>	<b>5 612 967 331</b>	<b>13,7</b>

L'analyse précédente a porté sur une période de quatre années. Cependant, l'accumulation de données sur les dépenses du ministère depuis de nombreuses années permet de présenter l'évolution à plus long terme de leur croissance. Le tableau 7 présente la variation annuelle des dépenses totales du MSSS dans les programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées depuis 2008-2009. On peut y constater que les dépenses augmentent à un rythme annuel moyen de 4,3 %. La période entre 2011-2012 et 2013-2014 est celle qui a connu les augmentations les plus élevées, avec une augmentation annuelle supérieure à 5 %. À l'opposé, les augmentations les plus faibles sont observées en 2010-2011 (2,2 %) et 2014-2015 (2,8 %).

*Tableau 7*

**Variation annuelle moyenne des dépenses du MSSS dans le cadre des programmes spécifiques aux personnes handicapées, MSSS, 2008-2009 à 2014-2015**

	Dépenses	Variation annuelle
	\$	%
2008-2009	4 369 386 598	-
2009-2010	4 558 716 968	4,3
2010-2011	4 660 958 074	2,2
2011-2012	4 935 025 494	5,9
2012-2013	5 186 797 824	5,1
2013-2014	5 457 446 627	5,2
2014-2015	5 612 967 331	2,8
<b>Variation annuelle moyenne</b>	-	<b>4,3</b>

## LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

- Plus de 1,4 milliard a été dépensé par le MTESS en 2014-2015 pour ses programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées, une augmentation de près de 5 % depuis 2011-2012

Le MTESS a effectué des dépenses de plus de 1,4 milliard en 2014-2015 dans le cadre de ses douze programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées. Il s'agit d'une augmentation de près de 5 % depuis 2011-2012, ce qui est légèrement plus élevé que la valeur retenue pour l'inflation au Québec durant cette période, soit 3,2 % (tableau 8).

Il faut souligner que la grande majorité de ces dépenses ont été réalisées dans le programme d'aide financière de dernier recours, soit plus de 1,3 milliard en 2014-2015. Il s'agit plus précisément des dépenses pour soutenir le revenu des personnes qui ont des contraintes sévères à l'emploi. Les autres programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées qui visent l'intégration et le maintien en emploi totalisent des dépenses de 111 millions en 2014-2015. Il s'agit plus précisément du Programme de subventions aux entreprises adaptées (76 millions), du Contrat d'intégration au travail (34 millions) et de la mesure Réussir du Programme d'aide et d'accompagnement social (550 000 \$) (tableau 8). Finalement, rappelons que les dépenses de plusieurs autres programmes et mesures sous la responsabilité du MTESS n'ont pas été comptabilisées dans ce portrait, car ceux-ci ne s'adressent pas spécifiquement aux personnes handicapées.

Tableau 8

### Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, MTESS, 2011-2012 à 2014-2015

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation
					2011-2015
	\$				%
Programme d'aide financière de dernier recours	1 269 321 100	1 300 851 875	1 317 412 146	1 324 489 857	4,3
Programme de subventions aux entreprises adaptées	71 704 000	74 397 700	75 586 000	76 343 800	6,5
Contrat d'intégration au travail	31 109 900	33 573 900	35 591 800	34 265 100	10,1
Programme d'aide et d'accompagnement social - Réussir	404 833	454 500	511 700	550 000	35,9
<b>Total</b>	<b>1 372 539 833</b>	<b>1 409 277 975</b>	<b>1 429 101 646</b>	<b>1 435 648 757</b>	<b>4,6</b>

## LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- *En 2014-2015, 859 millions ont été dépensés par le MEES dans le cadre de ses 35 programmes et mesures, soit une hausse de 28 % depuis 2011-2012. Bien que les dépenses de plusieurs programmes et mesures soient en hausse constante depuis 2011-2012, les allocations de base pour les activités éducatives des EHDAA représentent encore le montant le plus important déboursé par le MEES pour ses programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées*

Le MEES a dépensé 859 millions pour les personnes handicapées dans le cadre de ses programmes et mesures en 2014-2015. Il faut toutefois se rappeler que, contrairement aux autres MO, ce montant ne comprend pas uniquement les dépenses réalisées pour les programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées. En effet, les dépenses comptabilisées dans le volet éducation du MEES incluent l'ensemble des dépenses effectuées pour les EHDAA. L'augmentation constante des dépenses du MEES depuis 2011-2012 s'élève à 28 %, ce qui est largement plus élevé que l'inflation durant cette période (3,2 %).

Le tableau 9 nous permet de noter que les dépenses associées aux allocations de base pour les activités éducatives des EHDAA, soit 588 millions, comptent pour plus de la moitié des dépenses totales. Ces allocations ont ainsi bénéficié d'une augmentation de 23 % entre 2011-2012 et 2014-2015. De même, une somme de 145 millions a été attribuée aux allocations supplémentaires au fonctionnement des commissions scolaires en 2014-2015, soit une augmentation de 26 % sur la même période. Ces allocations incluent notamment les frais de scolarité hors réseau (54,6 millions), le soutien à l'enseignement (43,5 millions) et le service de garde (37,3 millions) (données non présentées). Par ailleurs, soulignons les augmentations importantes du programme de soutien à l'intégration des personnes en situation de handicap aux études universitaires (476 %) et du programme de prêts et bourses (allocations pour des besoins particuliers) (172 %). Finalement, le programme d'allocation pour des besoins particuliers et le programme d'allocations spécifiques aux cégeps ont également bénéficié d'augmentations appréciables (77 % et 55 % respectivement).



Tableau 9

**Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, MEES<sup>1</sup>,  
2011-2012 à 2014-2015**

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation 2011-2015
	\$				%
Allocations de base aux commissions scolaires pour les activités éducatives des jeunes	478 102 471	516 280 208	558 225 913	587 765 266	22,9
Allocations supplémentaires au fonctionnement des commissions scolaires	115 806 522	133 498 345	141 583 296	145 325 515	25,5
Programme de prêts et bourses (allocations pour des besoins particuliers)	15 420 000	21 130 000	28 040 000	41 880 000	171,6
Allocations supplémentaires aux investissements des commissions scolaires	18 100 452	18 066 990	18 066 413	18 065 692	(0,2)
Ajustements aux allocations de base – Adaptation scolaire	17 243 418	17 554 547	17 907 848	18 158 290	5,3
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	9 800 000	13 300 000	16 500 000	17 300 000	76,5
Allocations spécifiques aux cégeps	11 492 948	13 380 702	15 309 872	17 786 537	54,8
Programme de soutien à l'intégration des personnes en situation de handicap (études universitaires)	1 611 972	1 544 074	1 638 197	9 282 702	475,9
Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées	1 335 000	1 335 000	1 335 000	1 335 000	-
Programme d'assistance financière aux unités régionales de services en matière de sport, loisir, plein air et activité physique	1 278 500	1 304 420	1 304 420	1 304 420	2,0
Allocation supplémentaire aux commissions scolaires pour le transport scolaire	748 731	772 381	896 506	1 062 650	41,9
Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances	99 255	100 000	120 000	103 900	4,7
<b>Total</b>	<b>671 039 269</b>	<b>738 266 667</b>	<b>800 927 465</b>	<b>859 369 972</b>	<b>28,1</b>

1. Les dépenses incluent les dépenses pour les EHDA effectuées dans l'ensemble des programmes et mesures d'éducation du MEES.

## RETRAITE QUÉBEC

- Retraite Québec a dépensé 773 millions en 2014 dans le cadre des mesures du Régime des rentes du Québec spécifiques aux personnes handicapées. Il s'agit d'une diminution de 3,1 % depuis 2011

Ce sont plus de 773 millions qui ont été dépensés par Retraite Québec dans le cadre des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées en 2014. La presque totalité de ces dépenses, soit 761 millions, a été réalisée pour le versement de rentes d'invalidité aux travailleurs de moins de 65 ans atteints d'une invalidité grave afin d'offrir une protection de base contre la perte de revenu associée à celle-ci (tableau 10).

Soulignons qu'après une augmentation entre 2011 et 2012, les dépenses spécifiques aux personnes handicapées sont en réduction pour une deuxième année de suite. En comparaison à 2012, année où les dépenses ont été les plus importantes, 2014 a vu une réduction de près de 6 %.

Tableau 10

### Dépenses des mesures spécifiques aux personnes handicapées du Régime des rentes du Québec, Retraite Québec, 2011 à 2014

	2011	2012	2013	2014	Variation 2011-2014
	\$				%
Rente d'invalidité	788 994 000	810 834 000	793 282 000	760 988 000	(3,5)
Rente d'enfant de personne invalide	8 796 000	9 166 000	11 893 000	9 014 000	2,5
Montant additionnel pour invalidité	-	-	1 060 000	3 246 000	-
<b>Total</b>	<b>797 790 000</b>	<b>820 000 000</b>	<b>806 235 000</b>	<b>773 248 000</b>	<b>(3,1)</b>

## COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

- *Pour 2014-2015, les dépenses de la CNESST dans ses programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées s'élèvent à près de 375 millions. Cette somme est répartie entre le régime d'indemnisation pour les victimes d'accidents du travail (320 millions) et le régime d'indemnisation pour les victimes d'actes criminels et les sauveteurs (55 millions). La hausse des dépenses de la CNESST s'élève ainsi à 12 % depuis 2011-2012*

La CNESST a effectué des dépenses de 375 millions dans le cadre des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées lors de l'année 2014-2015. Ces programmes et mesures s'inscrivent dans le cadre des régimes d'indemnisation pour les victimes d'accidents du travail ainsi que pour les victimes d'actes criminels et les sauveteurs (IVAC). Mentionnons que 62 % des dépenses s'inscrivent dans des mesures de réparation tandis que 38 % visent plutôt la réadaptation des victimes.

Comme pour les années passées, plus de 85 % des dépenses de 2014-2015, soit 320 millions, est associé au régime d'indemnisation pour les victimes d'accidents du travail. Ce programme est constitué des mesures de réparation financière (190 millions) ainsi que de réadaptation physique (56 millions), sociale (40 millions) et professionnelle (33 millions). Par ailleurs, 55 millions ont été dépensés pour l'IVAC en 2014-2015. La grande majorité de cette somme a été affectée aux mesures de réparation financière (44 millions).

Le tableau 11 nous permet de souligner la progression des dépenses de 12 % pour la période couverte par ce rapport (2011-2012 à 2014-2015), soit un taux d'augmentation supérieur à la valeur de l'inflation au Québec durant cette période (3,2 %). Enfin, rappelons que les deux régimes d'indemnisation contiennent plusieurs autres programmes et mesures qui ne se retrouvent pas au tableau 11, puisqu'ils ne sont pas spécifiques aux personnes handicapées.

Tableau 11

**Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, CNESST,  
2011-2012 à 2014-2015**

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation 2011-2015
	\$				%
Régime d'indemnisation pour les victimes d'accidents du travail	288 510 576	300 070 302	310 587 651	319 506 362	10,7
<i>Réparation financière</i>	183 921 920	182 606 243	186 143 967	190 146 869	3,4
<i>Réadaptation physique</i>	35 359 448	48 962 912	51 266 629	56 311 686	59,3
<i>Réadaptation sociale</i>	37 261 625	37 210 848	38 419 531	39 629 897	6,4
<i>Réadaptation professionnelle</i>	31 967 583	31 290 299	34 757 524	33 417 910	4,5
Régime d'indemnisation pour les victimes d'actes criminels et les sauveteurs	45 684 723	49 934 224	53 286 574	55 416 714	21,3
<i>Réparation financière</i>	37 588 552	39 737 335	41 353 468	43 917 463	16,8
<i>Réadaptation sociale</i>	7 269 336	9 191 883	10 109 624	10 054 943	38,3
<i>Réadaptation professionnelle</i>	826 835	1 005 006	1 823 482	1 444 308	74,7
<b>Total</b>	<b>334 195 299</b>	<b>350 004 526</b>	<b>363 874 225</b>	<b>374 923 076</b>	<b>12,2</b>

## LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- La RAMQ a effectué des dépenses de plus de 168 millions en 2014-2015 dans ses programmes et mesures d'aides techniques spécifiques aux personnes handicapées. Il s'agit d'une hausse de 6 % depuis 2011-2012, mais d'une diminution de près de 3 %, soit 4,7 millions, par rapport à 2013-2014

Des cinq programmes d'aides techniques spécifiques aux personnes handicapées gérés par la RAMQ, les programmes d'appareils suppléants à une déficience physique et d'aides auditives représentent 91 % des dépenses, soit respectivement 108 millions et 46 millions pour 2014-2015. Signalons que les dépenses du programme d'aides auditives, après avoir connu une augmentation de près de 25 % entre 2010-2011 et 2011-2012 (donnée non présentée), semblent s'être stabilisées entre 46 et 48 millions pour la période allant de 2011-2012 à 2014-2015, comme le démontre le tableau 12. Finalement, bien que le programme de vêtements de compression pour le traitement du lymphœdème soit trop récent pour permettre le même type d'analyse de l'évolution des dépenses que pour les autres programmes et mesures, l'augmentation de 47 000 \$ à 463 000 \$ (885 %) en un an mérite d'être soulignée.

Tableau 12

### Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, RAMQ, 2011-2012 à 2014-2015

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation
					2011-2015
	\$				%
Programme d'appareils suppléant à une déficience physique	97 130 000	101 267 000	110 393 000	107 808 000	11,0
Programme d'aides auditives	48 157 000	46 622 000	48 091 000	46 137 000	(4,2)
Programme d'appareils fournis aux stomisés permanents	8 886 000	9 018 000	9 121 000	9 410 000	5,9
Programme d'aides visuelles	4 910 000	4 998 000	5 796 000	4 930 000	0,4
Vêtements de compression pour le traitement du lymphœdème	-	-	47 000	463 000	-
<b>Total</b>	<b>159 083 000</b>	<b>161 905 000</b>	<b>173 448 000</b>	<b>168 748 000</b>	<b>6,1</b>

## LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE

- Des dépenses de 157 millions ont été réalisées par le MFamille en 2014-2015 dans le cadre de ses programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées, une évolution de 16 % depuis 2011-2012

Le MFamille a effectué des dépenses de plus de 157 millions en 2014-2015. La presque totalité de cette somme (99 %) a été attribuée au programme de supplément pour enfant handicapé (86 millions) (géré par Retraite Québec) et au programme d'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde (69 millions). Ce dernier est subdivisé en deux mesures, soit l'allocation pour enfant handicapé de 59 mois ou moins et pour enfant handicapé d'âge scolaire (tableau 13). Soulignons que l'augmentation de 16 % des dépenses du MFamille entre 2011-2012 et 2014-2015 est largement supérieure à l'inflation au Québec pour la même période (3,2 %).

Tableau 13

### Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, MFamille, 2011-2012 à 2014-2015

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation 2011-2015
	\$				%
Supplément pour enfant handicapé	77 600 000	79 700 000	83 700 000	85 800 000	10,6
Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde	56 030 733	62 938 285	68 846 228	69 242 550	23,6
Allocation pour un enfant handicapé de 59 mois ou moins	55 295 804	62 195 801	67 967 551	68 431 000	23,8
Allocation pour un enfant handicapé d'âge scolaire	734 929	742 484	878 677	811 550	10,4
Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration en service de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins	1 032 297	1 059 601	1 085 194	1 580 000	53,1
Mesure transitoire pour les enfants handicapés âgés de 5 ans	516 465	535 751	643 467	681 103	31,9
Soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans <sup>1</sup>	384 050	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>135 563 545</b>	<b>144 233 637</b>	<b>154 274 889</b>	<b>157 303 653</b>	<b>16,0</b>

1. Aucune dépense n'est rapportée pour ce programme après 2011-2012.

## LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

- *Le MTMDET a dépensé 100 millions dans ses programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées en 2014-2015. Il s'agit d'une augmentation de 2,6 % depuis 2011-2012, mais une diminution de 2,1 % par rapport à 2013-2014*

Avec une somme totale de 100 millions, 2014-2015 marque la troisième année consécutive de réduction des dépenses pour les programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées du MTMDET, après un sommet de 102,7 millions en 2012-2013. Mentionnons également que l'augmentation des dépenses de 2,6 % entre 2011-2012 et 2014-2015 est inférieure à l'inflation pour la même période, soit 3,2 %.

Les 90 millions attribués au programme d'aide gouvernementale au transport adapté par le MTMDET en 2014-2015 constituent sa dépense principale pour les programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées. Soulignons toutefois que cette somme est en réduction pour une troisième année consécutive, comme le démontre le tableau 14. Enfin, mentionnons les réductions importantes aux programmes de vignettes de stationnement pour personnes handicapées [-39 %] et de subvention aux véhicules collectifs accessibles [-36 %] pour la période couverte par ce rapport.

Tableau 14

### Dépenses des programmes spécifiques aux personnes handicapées, MTMDET, 2011-2012 à 2014-2015

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation 2011-2015
	\$				%
Programme d'aide gouvernementale au transport adapté pour les personnes handicapées	86 000 000	91 400 000	90 500 000	89 700 000	4,3
Programme d'adaptation de véhicule pour les personnes handicapées	8 027 653	8 373 642	8 441 421	8 228 029	2,5
Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles	2 247 647	1 588 375	2 195 000	1 450 000	(35,5)
Vignette de stationnement pour personnes handicapées	1 389 000	1 428 000	1 196 000	847 000	(39,0)
Carte québécoise à l'accompagnement en transport interurbain en autocar	5 000	5 000	5 000	5 000	0,0
<b>Total</b>	<b>97 669 300</b>	<b>102 795 017</b>	<b>102 337 421</b>	<b>100 230 029</b>	<b>2,6</b>





## FAITS SAILLANTS

### Portrait global des programmes et mesures

- *En date du 17 janvier 2017, on recense 248 programmes et mesures du Gouvernement du Québec destinés aux personnes handicapées, dont 174 sont spécifiques à ces personnes, comparativement à 247 en 2015-2016.*
- *Plus de quatre programmes et mesures destinés aux personnes handicapées sur cinq (81 %) sont sous la responsabilité de cinq MO différents, soit le MSSS, la CNESST, le MÈES, le MFQ et le MTESS. Douze autres MO se partagent la responsabilité des autres programmes et mesures.*
- *Le tiers des programmes et mesures recensés offre des services et des équipements directement à la population (34 %) et le quart s'inscrit dans les divers régimes d'indemnisation (25 %).*
- *La majorité (72 %) des programmes et mesures vise tous les types d'incapacité. Une minorité de programmes et mesures s'adresse à un ou plusieurs types d'incapacité en particulier.*

### Dépenses réalisées dans le cadre des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées

- *Les MO ont dépensé un minimum de 9,6 milliards en 2014-2015 spécifiquement pour les personnes handicapées, une évolution de 12 % depuis 2011-2012.*
- *Les MO ont dépensé plus de 6,5 milliards en 2014-2015 afin d'offrir des services et des équipements dans le cadre de leurs programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées.*
- *Quatre MO sont responsables de 91 % des dépenses réalisées dans le cadre des programmes et mesures spécifiques aux personnes handicapées. Il s'agit du MSSS, du MTESS, du MÈES et de Retraite Québec.*

- *Le MSSS est le MO qui effectue les dépenses annuelles les plus élevées spécifiquement pour les personnes handicapées. Le ministère a effectué des dépenses de plus de 5,6 milliards en 2014-2015. Ces dépenses sont en hausse de 14 % depuis 2011-2012.*
- *Le MTESS a effectué des dépenses de 1,4 milliard en 2014-2015, soit une hausse de près de 5 % depuis 2011-2012.*
- *Le MÈES a dépensé 859 millions pour les personnes handicapées dans le cadre de ses programmes et mesures en 2014-2015. La majorité de ces dépenses est affectée aux allocations de base pour les activités éducatives des EHDA. Les dépenses de ce ministère sont en hausse de 28 % depuis 2011-2012.*
- *Plus de 773 millions ont été dépensés par Retraite Québec en 2014-2015 dans le cadre des mesures spécifiques aux personnes handicapées du Régime des rentes du Québec. Ces dépenses sont en baisse de 3,1 % depuis 2011.*
- *Les dépenses de la plupart des MO ont augmenté plus vite que le taux d'inflation pour la période couverte par ce rapport, soit 3,2 %. Seules les variations de dépenses du SCT (-40 %), de l'Office (-15 %), de Retraite Québec (-3,1 %) et du MTMDET (2,6 %) sont inférieures au taux d'inflation entre 2011-2012 et 2014-2015.*
- *Les dépenses présentées dans ce rapport sont en hausse pour la période 2011-2012 à 2014-2015 pour la grande majorité des programmes. Les exceptions sont : les programmes d'activités de jour (-3,3 %) et de soutien aux proches aidants (-14 %) du MSSS, la rente d'invalidité de Retraite Québec (-3,5 %), les allocations supplémentaires aux investissements des commissions scolaires (-0,2 %) du MÈES, le programme d'aides auditives (-4,2 %) de la RAMQ, ainsi que les programmes de subventions aux véhicules collectifs accessibles (-36 %) et de vignette de stationnement pour personnes handicapées (-39 %) du MTMDET.*

## CONCLUSION

Ce rapport constitue le quatrième portrait des programmes et mesures du Gouvernement du Québec destinés aux personnes handicapées pour l'année 2016-2017. Il présente une mise à jour des données présentées dans les trois premiers rapports pour les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Ce quatrième portrait a permis de mettre à jour l'organisation des programmes et mesures pour l'année 2016-2017 ainsi que d'ajouter les données financières 2014-2015 portant sur les dépenses effectuées spécifiquement pour les personnes handicapées.

Rappelons que l'Office réalise ce portrait en vertu de son rôle d'évaluation de l'intégration sociale des personnes handicapées confié par la Loi. En effet, l'Office est dans une position unique pour présenter une vue d'ensemble des programmes et mesures visant à répondre aux besoins liés à tous les aspects de la participation sociale des personnes handicapées.

Enfin, il est important de mentionner qu'en raison de la complexité de l'organisation des programmes et mesures gouvernementaux ainsi que des difficultés liées à l'obtention d'information détaillée sur ceux-ci, la production d'un tel portrait demeure un défi. Chaque année, l'Office réussit tout de même à obtenir des données de plus en plus complètes sur les programmes et mesures lors de la mise à jour du RPM. Il est d'ailleurs important de rappeler que la contribution des MO lors de la collecte annuelle effectuée dans le cadre de l'étude des crédits budgétaires est essentielle à cette démarche. Au cours des prochaines années, l'Office entend continuer à mettre à jour ce portrait afin de rendre accessible l'information sur l'évolution des programmes et mesures destinés aux personnes handicapées au Québec.



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- LAVIGNE, Daniel (2016). *Les programmes et mesures destinés aux personnes handicapées : portrait global et dépenses : 2015-2016*, Drummondville, Direction de l'évaluation, de la recherche et des communications, Office des personnes handicapées du Québec, 33 p.
- LAVIGNE, Daniel (2015). *Les programmes et mesures destinés aux personnes handicapées : portrait global et dépenses : 2014-2015*, Drummondville, Direction de l'évaluation, de la recherche et des communications, Office des personnes handicapées du Québec, 31 p.
- LAVIGNE, Daniel (2014). *Les programmes et mesures destinés aux personnes handicapées : portrait global et dépenses : 2013-2014*, Drummondville, Direction de l'évaluation, de la recherche et des communications, Office des personnes handicapées du Québec, 36 p.
- QUÉBEC (2005). *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale : RLRQ, c. E-20.1, à jour au 1<sup>er</sup> mars 2015*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 23 p.
- QUÉBEC (2002). *L'évaluation de programme : document destiné aux dirigeants et dirigeantes de ministères et d'organismes*, Secrétariat du Conseil du trésor, 22 p.
- STATISTIQUE CANADA (2016). *Indice des prix à la consommation, aperçu historique, par province et territoire*, [En ligne], mis à jour le 21 janvier 2016. [[www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/econ150a-fra.htm](http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/econ150a-fra.htm)] [Consulté le 17 janvier 2017].

Office des personnes  
handicapées

Québec 